



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



7426/08 (Presse 68)

(OR. en)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2859ème session du Conseil

**Affaires générales et relations extérieures**

## RELATIONS EXTÉRIEURES

Bruxelles, le 10 mars 2008

Président **M. Dimitrij Rupel**  
Ministre des affaires étrangères de la Slovénie

\* Certains points relevant des relations extérieures ont été adoptés sans débat lors de la 2858ème session "Affaires générales" (doc. 7425/08).

# P R E S S E

## Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a examiné l'état d'avancement des négociations concernant le Programme de Doha pour le développement mené sous l'égide de l'OMC, avant les éventuelles discussions de l'OMC au niveau ministériel à Genève. Il a une nouvelle fois indiqué qu'il importait de parvenir à un résultat final complet, ambitieux et équilibré pour tous les domaines du programme de Doha pour le développement, en matière d'agriculture et d'accès au marché pour les produits non agricoles, mais aussi en ce qui concerne les services, les règles, la facilitation des échanges et les indications géographiques. Il a également réaffirmé sa volonté d'aboutir à un résultat positif atteignant les principaux objectifs de l'UE et répondant aux besoins et intérêts des pays en développement, notamment des pays les moins avancés. À cette fin, le Conseil a instamment demandé aux partenaires de l'OMC de contribuer aux négociations de manière significative, en fonction de leur niveau de développement respectif. Pour les économies émergentes, en ce qui concerne notamment les droits de douane sur les produits industriels, cela suppose d'accorder un accès renforcé au marché. Dans ce contexte, le Conseil a exprimé son soutien à la Commission dans les initiatives qu'elle prend pour apporter aux textes de négociation de la présidence les nouvelles améliorations qui sont nécessaires pour faire avancer les négociations, et pour progresser encore en ce qui concerne l'ensemble de "l'engagement unique", y compris les services et les indications géographiques.*

*Le Conseil a indiqué qu'il demeurait préoccupé par la situation humanitaire, politique et économique au **Zimbabwe**, ainsi que par les conditions sur le terrain, qui risquent de compromettre la tenue d'élections législatives et présidentielle libres et régulières le 29 mars. Il a noté qu'aucune invitation formelle n'a été adressée à l'Union européenne pour qu'elle envoie une mission d'observation officielle. Il a engagé instamment le gouvernement zimbabwéen à veiller à ce que les élections à venir soient conformes aux normes internationales.*

*Dans le cadre de la session consacrée aux affaires générales (voir communiqué de presse 7425/08), le Conseil*

- *a noté que les élections législatives et provinciales qui se sont déroulées au **Pakistan** le 18 février 2008 avaient permis à plusieurs candidats de s'affronter, malgré des problèmes significatifs liés au cadre et à l'environnement électoral. Ces élections ont marqué une étape importante dans le développement démocratique du Pakistan. Le Conseil a réaffirmé que l'UE demeurait résolue à aider le Pakistan à bâtir une société prospère et stable, fondée sur les principes de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme;*
- *a réaffirmé que l'UE était résolue à apporter au peuple et au gouvernement afghans un soutien s'inscrivant dans le long terme et a soutenu l'initiative consistant à préparer une conférence internationale qui doit avoir lieu à Paris en juin, en vue d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan et de réaffirmer l'engagement de la communauté internationale aux côtés de l'Afghanistan. Le Conseil s'est en outre félicité des progrès accomplis par la Mission de police de l'UE en Afghanistan sur la voie de son déploiement intégral aux niveaux central, régional et provincial d'ici la fin mars et s'est déclaré prêt à envisager une intensification de l'engagement de l'UE, en particulier dans le domaine de la police et, plus largement, dans celui de l'État de droit.*

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

|                           |          |
|---------------------------|----------|
| <b>PARTICIPANTS</b> ..... | <b>4</b> |
|---------------------------|----------|

### **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

|  |    |
|--|----|
| NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MONDIALES - PROGRAMME DE DOHA POUR<br>LE DÉVELOPPEMENT - <i>Conclusions du Conseil</i> ..... | 6  |
| BALKANS OCCIDENTAUX - <i>Conclusions du Conseil</i> .....  | 7  |
| GÉORGIE .....  | 9  |
| ZIMBABWE - <i>Conclusions du Conseil</i> .....   | 10 |
| IRAN .....   | 11 |
| PROCESSUS DE PAIX AU PROCHE-ORIENT .....   | 12 |
| SOMMET UE/ÉTATS-UNIS - ÉTAT DES PRÉPARATIFS.....   | 12 |

### **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

*none*

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

## PARTICIPANTS

Les gouvernements des États membres et la Commission européenne étaient représentés comme suit:

### Belgique:

M. Karel DE GUCHT

Ministre des affaires étrangères

### Bulgarie

M. Ivailo KALFIN

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

### République tchèque:

M. Alexandr VONDRA

M. Tomáš POJAR

Vice-premier ministre, chargé des affaires européennes  
Premier vice-ministre des affaires étrangères, chargé des relations bilatérales

### Danemark:

M. Per Stig MØLLER

Ministre des affaires étrangères

### Allemagne:

M. Frank-Walter STEINMEIER

M. Günter GLOSER

M. Peter HINTZE

Ministre fédéral des affaires étrangères  
Ministre adjoint ("Staatsminister") au ministère des affaires étrangères  
Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre fédéral de l'économie et de la technologie

### Estonie:

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

### Irlande:

M. Dermot AHERN

M. John McGUINNESS

Ministre des affaires étrangères  
Ministre adjoint au ministère de l'entreprise, du commerce et de l'emploi, chargé du commerce

### Grèce:

Mme Dora BAKOYANNI

M. Ioannis VALINAKIS

Ministre des affaires étrangères  
Secrétaire d'État aux affaires étrangères

### Espagne:

M. Miguel Ángel MORATINOS

M. Albert NAVARRO GONZÁLEZ

Ministre des affaires étrangères et de la coopération  
Secrétaire d'État à l'Union européenne

### France:

M. Bernard KOUCHNER

M. Jean-Pierre JOUYET

Ministre des affaires étrangères et européennes  
Secrétaire d'État chargé des affaires européennes

### Italie:

M. Fiamiano CRUCIANELLI

Secrétaire d'État aux affaires étrangères

### Chypre:

M. Markos KYPRIANOU

Ministre des affaires étrangères

### Lettonie:

M. Normans PENKE

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

### Lituanie:

M. Petras VAITIEKŪNAS

Ministre des affaires étrangères

### Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères et de l'immigration

### Hongrie:

Mme Kinga GÖNCZ

Ministre des affaires étrangères

### Malte:

M. Richard CACHIA CARUANA

Représentant permanent

### Pays-Bas:

M. Maxime VERHAGEN

M. Frans TIMMERMANS

Ministre des affaires étrangères  
Ministre des affaires européennes

**Autriche:**

Mme Ursula PLASSNIK

Ministre fédéral des affaires européennes et internationales

**Pologne:**

Mme Grażyna BERNATOWICZ

Sous-secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

**Portugal:**

M. Luís AMADO

M. Manuel LOBO ANTUNES

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères

Secrétaire d'État adjoint, chargé des affaires européennes

**Roumanie**

M. Adrian CIOROIANU

M. Stefan IMRE

Ministre des affaires étrangères

Secrétaire d'État au commerce

**Slovénie:**

M. Dimitrij RUPEL

M. Matjaž ŠINKOVEC

Ministre des affaires étrangères

Secrétaire d'État au cabinet du premier ministre

**Slovaquie:**

M. Ján KUBIŠ

Ministre des affaires étrangères

**Finlande:**

M. Ilkka KANERVA

M. Paavo VÄYRYNEN

Mme Astrid THORS

Ministre des affaires étrangères

Ministre du commerce extérieur et du développement

Ministre de la migration et des affaires européennes

**Suède:**

M. Carl BILDT

Mme Cecilia MALMSTRÖM

Mme Ewa BJÖRLING

Ministre des affaires étrangères

Ministre des affaires européennes

Ministre du commerce

**Royaume-Uni:**

M. David MILIBAND

M. Jim MURPHY

Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth

Ministre adjoint chargé des questions européennes

**Commission:**

M. Olli REHN

Mme Benita FERRERO-WALDNER

Membre

Membre

**Secrétariat général du Conseil:**

M. Javier SOLANA

Secrétaire général/Haut Représentant pour la PESC

## **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

### **NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MONDIALES - PROGRAMME DE DOHA POUR LE DÉVELOPPEMENT - *Conclusions du Conseil***

Au cours d'un dîner de travail le 9 mars, les ministres ont discuté des derniers événements dans le cadre des négociations concernant le Programme de Doha pour le développement mené sous l'égide de l'OMC et ont aussi abordé le thème de l'énergie et du commerce.

Le Conseil a été brièvement informé par M. Peter Mandelson, membre de la Commission, des négociations concernant le Programme de Doha pour le développement, avant les discussions de l'OMC au niveau ministériel qui pourraient avoir lieu à Genève en avril, et il a procédé à un échange de vues sur la question.

Il a adopté les conclusions suivantes:

- "1. La Commission a présenté au Conseil des informations actualisées sur l'état d'avancement des négociations concernant le Programme de Doha pour le développement mené sous l'égide de l'OMC, avant les éventuelles discussions de l'OMC au niveau ministériel à Genève. Rappelant toutes ses conclusions précédentes à ce sujet, le Conseil a réaffirmé l'importance cruciale que l'UE a accordée aux négociations concernant le Programme de Doha pour le développement depuis leur lancement en 2001 et il a rappelé la contribution non négligeable que l'UE a apportée pendant toute la durée des négociations.
2. Le Conseil a une nouvelle fois indiqué qu'il importait de parvenir à un résultat final complet, ambitieux et équilibré pour tous les domaines du programme de Doha pour le développement, en matière d'agriculture et d'accès au marché pour les produits non agricoles, mais aussi en ce qui concerne les services, les règles, la facilitation des échanges et les indications géographiques, conformément aux directives de négociation définies dans ses conclusions précédentes. Il a également réaffirmé sa volonté d'aboutir à un résultat positif atteignant les principaux objectifs de l'UE et répondant aux besoins et intérêts des pays en développement, notamment des pays les moins avancés. À cette fin, le Conseil a instamment demandé aux partenaires de l'OMC de contribuer aux négociations de manière significative, en fonction de leur niveau de développement respectif. Pour les économies émergentes, en ce qui concerne notamment les droits de douane sur les produits industriels, cela suppose d'accorder un accès renforcé au marché.
3. Dans ce contexte, le Conseil a exprimé son soutien à la Commission dans les initiatives qu'elle prend pour apporter aux textes de négociation de la présidence les nouvelles améliorations qui sont nécessaires pour faire avancer les négociations, et pour progresser encore en ce qui concerne l'ensemble de "l'engagement unique", y compris les services et les indications géographiques.
4. Le Conseil est convenu qu'une session spéciale du Conseil, ainsi que des réunions du Comité de l'article 133, seraient convoquées en marge d'éventuelles négociations organisées à Genève, au niveau ministériel, concernant le Programme de Doha pour le développement mené sous l'égide de l'OMC. La date en sera fixée par la présidence en fonction de l'évolution de la situation."

## **BALKANS OCCIDENTAUX - Conclusions du Conseil**

Au cours du déjeuner, les ministres ont débattu de la situation dans les Balkans occidentaux, et en particulier de l'évolution intervenue en ce qui concerne le Kosovo depuis leur dernière réunion, le 18 février, lors de laquelle ils avaient pris acte de l'adoption le 17 février par l'assemblée du Kosovo d'une résolution par laquelle elle a déclaré l'indépendance du Kosovo.

Le Conseil a en outre adopté les conclusions suivantes:

### **"BOSNIE-HERZÉGOVINE**

Le Conseil a pris note des résultats de la dernière réunion du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, qui s'est tenue à Bruxelles, les 26 et 27 février 2008. Le Conseil a accueilli avec satisfaction la décision unanime du Comité directeur selon laquelle le Bureau de Haut Représentant resterait sur place et continuerait d'exercer son mandat aux termes des accords de paix de Dayton et Paris jusqu'à ce que les objectifs et les conditions nécessaires énoncés dans la déclaration du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix soient réalisés. Le Conseil a déclaré partager les préoccupations du Comité directeur en ce qui concerne les difficultés auxquelles se heurtent les accords de paix de Dayton et Paris. Le Conseil a confirmé qu'il approuvait les objectifs de la transition et l'implication des acteurs locaux et il a rappelé qu'il était prêt à poursuivre son action.

Le Conseil a noté que la Bosnie-Herzégovine avait accompli des progrès en ce qui concerne l'accord de stabilisation et d'association. Il a engagé les autorités de ce pays de redoubler d'efforts pour remplir rapidement et effectivement les quatre conditions requises pour la signature de cet accord. En outre, le Conseil a noté que d'importants problèmes de fond demeurent, et il a invité toutes les parties en Bosnie-Herzégovine pour qu'elles œuvrent de concert pour les surmonter le plus rapidement possible.

Le Conseil a rappelé qu'il appuyait sans réserve la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine. Rappelant ses conclusions du 28 janvier 2008, le Conseil s'est félicité de l'intention de la Commission européenne d'ouvrir prochainement un dialogue avec la Bosnie-Herzégovine sur la question des visas.

### **PACTE DE STABILITÉ / CONSEIL DE COOPÉRATION RÉGIONALE**

Le Conseil a souligné l'importance que revêt la coopération régionale en Europe du Sud-Est et a salué l'issue positive de la dernière réunion conjointe de la table régionale du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et de la première réunion du Conseil de coopération régionale (CCR), tenues le 27 février 2008 à Sofia, qui ont marqué le transfert officiel des responsabilités du Pacte de stabilité vers le CCR. La mise en place du CCR témoigne des progrès considérables qui ont été accomplis en matière de coopération régionale sur les questions relatives à la démocratie, à l'économie et à la sécurité.

Le Pacte de stabilité a suscité un large consensus sur la nécessité de la coopération régionale et a donné lieu à une conception et à des stratégies communes sur des questions d'intérêt commun, en particulier dans le domaine de l'énergie, du commerce, du retour des réfugiés et des contrôles aux frontières. Le CCR s'appuiera sur ces résultats pour mettre en place un cadre de coopération régionale plus harmonisé et efficace et dans lequel davantage de responsabilités sont assumées au niveau régional. Le CCR ne pourra jouer pleinement son rôle que si l'ensemble de la région s'engage en faveur de la coopération régionale et si toutes les parties de la région participent activement à ses activités. La coopération régionale est importante pour la perspective européenne des Balkans occidentaux.

L'UE est résolue à appuyer le CCR, en coopérant dans le cadre du processus de coopération en Europe du Sud-Est, et espère que le CCR fournira un cadre qui, tout en constituant une enceinte permettant la poursuite de la participation des bailleurs de fonds permettrait aux États d'Europe du Sud-Est de prendre davantage leur destin en main et de jouer plus qu'aujourd'hui un rôle de premier plan.

Le Conseil a remercié le coordinateur spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, M. Erhard Busek, et a exprimé son soutien au Secrétaire général du CCR, M. Hido Bišjević, ainsi qu'en faveur des activités futures du CCR."

## **GÉORGIE**

Le Conseil a eu un échange de vues sur la situation en Georgie, portant en particulier sur les élections législatives qui auront lieu prochainement dans ce pays, en mai 2008.

**ZIMBABWE - Conclusions du Conseil**

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil demeure très préoccupé par la situation humanitaire, politique et économique au Zimbabwe, ainsi que par les conditions sur le terrain, qui risquent de compromettre la tenue d'élections législatives et présidentielle libres et régulières. Le Conseil note qu'aucune invitation formelle n'a été adressée à l'Union européenne pour qu'elle envoie une mission d'observation officielle.
2. Le Conseil engage dès lors instamment le gouvernement zimbabwéen à veiller à ce que les élections à venir soient conformes aux normes internationales, y compris à la charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance et aux principes et orientations de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) concernant les élections, dont le Zimbabwe est signataire.
3. Le Conseil salue les efforts déployés par le Président Mbeki, au nom de la CDAA, en vue d'améliorer les relations entre le gouvernement zimbabwéen et l'opposition et se félicite des progrès réalisés à ce jour. Le Conseil espère que ce processus se poursuivra afin de régler des questions fondamentales et que les changements décidés dans ce cadre seront mis en œuvre de façon à permettre la tenue d'élections libres et régulières. Le Conseil demande aux pays de la CDAA de continuer à jouer un rôle actif.
4. Le Conseil rappelle qu'il demeure résolu à soutenir le peuple du Zimbabwe et souligne que l'UE reste le principal bailleur de fonds de ce pays. Le Conseil réaffirme que les mesures ciblées qu'il a adoptées (interdiction de visa, gel des avoirs et embargo sur les armes) visent exclusivement les dignitaires responsables de la crise de la gouvernance et des violations des droits de l'homme au Zimbabwe et qu'elles ne pénalisent pas la population zimbabwéenne.
5. L'UE continuera à suivre de près la situation au Zimbabwe et à appuyer les efforts visant à garantir la démocratie, la stabilité, le redressement économique et le respect des droits de l'homme. Le Conseil souhaite aussi confirmer sa volonté de continuer à saisir toute occasion de poursuivre le dialogue avec le gouvernement zimbabwéen et, dès que les conditions le permettront, de commencer à œuvrer à la reprise d'une coopération pleine et entière."

**IRAN**

Pendant le déjeuner, les ministres ont eu un échange de vues sur l'Iran, dans le prolongement de l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies, le 3 mars, d'une troisième résolution sur la question nucléaire. Ils ont noté que l'adoption de la résolution 1803 du Conseil de sécurité témoignait d'une manière éclatante de l'unité de la communauté internationale. Dans le même temps, les représentants de la Chine, de la France, de l'Allemagne, de la Russie, du Royaume-Uni et des États-Unis ont quant à eux réaffirmé, le 3 mars, leur volonté de parvenir rapidement à une solution négociée et leur attachement à la double approche.

## **PROCESSUS DE PAIX AU PROCHE-ORIENT**

Au cours du déjeuner, les ministres ont évoqué la situation en ce qui concerne le processus de paix au Proche-Orient ainsi que le Liban, notamment à la lumière du compte rendu que M. Javier Solana, Haut Représentant, a fait de sa visite qu'il a effectuée récemment dans la région, du 2 au 5 mars.

## **SOMMET UE/ÉTATS-UNIS - ÉTAT DES PRÉPARATIFS**

Pendant le déjeuner, les ministres ont reçu des informations concernant le dîner qui a réuni, le 6 mars, la troïka ministérielle de l'UE et Mme Rice, secrétaire d'État américaine.

**AUTRES POINTS APPROUVÉS**

Voir communiqué de presse 7425/08.

---